

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -07 - 12

Séance du 4 juillet 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet,

Représentés : 6

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

PLAGE DES LECQUES

**RAPPORTS ANNUELS
DES SOUS-TRAITANTS
DES LOTS DE PLAGE**

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA).

EXERCICE 2016

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à Monsieur le Maire), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Madame Christine ORSINI), Messieurs Patrice CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Alain PATOUILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170704-DEL20170712-DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

En application de l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'article 21 des sous-traités d'exploitation « Chaque année et ce avant le 31 mai, le sous-traitant adressera au concessionnaire un rapport qui comporte notamment les comptes financiers tant en investissement qu'en fonctionnement afférent au sous-traité, ainsi qu'une analyse du fonctionnement de ce sous-traité, en particulier au regard de l'accueil du public et de la préservation du domaine ».

L'objectif de ces rapports est de permettre à la collectivité concédante d'apprécier la bonne exécution des huit délégations de service public de bains de mer.

Le rapport annuel du concessionnaire adopté en la présente séance et annexé à la précédente délibération analyse de manière détaillée ces rapports. Monsieur le Maire soumet donc les principaux éléments relevés dans ces huit rapports annuels.

La saison estivale, compte tenu du contexte particulier lié au renouvellement des sous-traités a été tardive (mi-mai). Ce démarrage tardif n'a cependant pas pesé de façon trop contraignante sur les chiffres d'affaires des sous-traitants qui sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires global des 8 lots est de 2 945 K€. Pour rappel, en 2015, il était de 2 257K€

<i>Sous -traitant</i>	Chiffres d'affaires
Lot 1 : SARL ACAPULCO	302 K€
Lot 2 : SARL SPORTING PLAGES	556 K€
Lot 3 : SARL MACLOCA	373 K€
Lot 4 : SAS SOSERIC	348 K€
Lot 5 : SARL PERFUMO	340 K€
Lot 6 : SARL FAMILY BAINS	410 K€
Lot 7 : SARL MGPL	328 K€
Lot 8 : SARL GICO	288 K€

S'agissant de la qualité d'exploitation, on constate une amélioration des prestations rendues aux usagers (WIFI, paiement par CB, accueil de la clientèle familiale, nouveaux équipements...). La mise en place d'une procédure de contrôle des sous-traitants en 2016 (suivant une grille validée en séance du conseil municipal du 5 juillet 2016) a contribué à renforcer le suivi du respect des obligations des sous-traitants.

Vu la consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 juin 2017,

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) des rapports annuels 2016 des délégataires titulaires des sous-traités d'exploitation des lots de plage ;
- 2) de leur mise à disposition auprès du public en mairie dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'Assemblée. Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY